

PREVHOR

Fondation de prévoyance des industries horlogère et microtechnique suisses

Avenue Léopold-Robert 67
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 910 03 90

info@prevhor.ch

www.prevhor.ch

→ **Formulaire à renvoyer à**

Association patronale des industries
de l'Arc-horloger APIAH
Rue du Temple-Allemand 47
2300 La Chaux-de-Fonds

DEMANDE DE VERSEMENT DES PARTS « PREVHOR »

(à retourner dûment complétée et signée à l'association patronale)

TITULAIRE DES PARTS	
Nom et prénom	No AVS (Sécurité sociale)

MOTIF DE LA DEMANDE DE VERSEMENT	
☐ 1. Age légal ordinaire AVS ☐ Versement anticipé dès 5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite AVS	
☐ 2. Décès date du décès : Joindre la copie du certificat d'hérédité + l'acte de décès + la pièce d'identité de l'ayant droit Existence d'un/e concubin/e reconnu/e par une institution du 2ème pilier ☐ non ☐ oui Nom et prénom du/de la concubin/e	
☐ 3. Invalidité, joindre la copie de la décision de rente A.I. (minimum 70%, rente entière)	
☐ 4. A quitté définitivement la Suisse il y a plus de 13 mois, joindre l'attestation de départ de la commune Pour les frontaliers : joindre l'attestation de l'office des migrations	
Date de fin du contrat de travail :	

AYANT DROIT (DESTINATAIRE DE LA PRESTATION)	
Nom et prénom	:
Rue et No	:
No postal et localité	:
Téléphone/adresse mail	:
Joindre les informations bancaires détaillées (par ex. RIB pour la France)	
Titulaire du compte	:
Nom/adresse banque	:
Compte IBAN	:
BIC / SWIFT	:
Remarques	:

Dès 5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite, le bénéficiaire perd définitivement tout droit à des parts futures après le versement de ses avoirs. En cas d'information erronée, la Fondation se réserve le droit de demander le remboursement des avoirs versés.

Date:	Signature de l'ayant droit :	Signature du titulaire :
Date:	Timbre et signature association ou entreprise:	